

**COMMUNE DE TIEFFENBACH**  
-----  
**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

**Séance du 30 novembre 2012**

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

**Sont présents** : MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P.,  
KLEITZ R., LUTSCH F, SCHNEIDER S., ZENSES M,  
Mme REUTENAUER C

**Absents excusés**: MM. BERRON F., JUNG A.

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 8

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2012
2. Acceptation don
3. Travaux supplémentaires : mur de l'église catholique
4. Remembrement
5. Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité de l'eau
6. Terrain ONF
7. Divers

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rajout des points 5 et 6 à l'ordre du jour.

- - - o O o - - -

**1. Approbation du procès-verbal du 12 octobre 2012**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 12.10.2012.

**2. Acceptation d'un don**

Les membres de l'association Sports et Loisirs de Tieffenbach ont décidé d'attribuer une subvention de 400.- € pour contribuer à l'achat d'une friteuse. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter ce don.

**3. Travaux supplémentaires : Mur de l'église catholique**

Le Maire informe le Conseil Municipal, que dans le cadre des travaux de reconstruction du mur de l'église catholique, des travaux supplémentaires sont à réaliser, notamment la réfection de l'escalier menant au bâtiment.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis des Ets RAUSCHER d'Adamswiller d'un montant de 8.613,35 € TTC,
- d'autoriser le Maire à signer le devis des travaux ainsi que toutes pièces concernant ce dossier.
- D'affecter la dépense en section d'investissement.

#### **4. Remembrement :**

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'état d'avancement du remembrement ainsi que des différents chemins qui seront remis en état ou créés.

#### **5. Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité de l'eau**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et pris connaissance du rapport, décide, à l'unanimité d'approuver le rapport annuel 2011

#### **6. Terrain ONF**

Le Maire informe le Conseil Municipal, que suite à la prochaine vente de la maison forestière de Tieffenbach, il serait opportun de racheter la bande de terrain entre la route départementale allant vers Struth et la propriété de Monsieur LOBSTEIN (utilisée actuellement comme chemin d'accès à la maison forestière et à la maison de Monsieur Lobstein).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de charger le Maire de négocier les modalités d'acquisition de ce terrain
- de faire arpenter la parcelle concernée
- de l'autoriser à signer tout document concernant ce projet.

#### **7. Divers**

Pour l'année 2013, le Conseil Municipal, décide l'ouverture du dépôt de déchets verts, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi de chaque mois du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> novembre de 16h à 18h. Une permanence sera assurée par chaque conseiller municipal à tour de rôle.

Le Maire,

Les Conseillers,